

BULLETIN DE DOCUMENTATION



N° 4

1^{er} juillet 1970

20^e Année

Ouverture à Luxembourg de la Conférence
entre les Communautés Européennes
et les Pays Candidats à l'Adhésion

Ouverture à Luxembourg de la Conférence entre les Communautés Européennes et les Pays Candidats à l'Adhésion

Le 30 juin 1970 a eu lieu à Luxembourg, au Centre Européen du Kirchberg, la session d'ouverture de la Conférence entre les Communautés Européennes et les Etats ayant demandé l'adhésion à ces Communautés, à savoir : le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège.

Cette réunion avait été décidée par le Conseil, suite à l'accord intervenu lors de la session des 8 et 9 juin 1970 au sujet de la position commune à exposer et à défendre par les Communautés. C'est en effet lors de sa session tenue à Luxembourg le 8 juin 1970 que le Conseil des Communautés Européennes avait décidé, conformément à l'article 237 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne, à l'article 205 du Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique et à l'article 98 du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, d'ouvrir entre les Communautés Européennes et les Etats ayant demandé l'adhésion à ces Communautés, les négociations qui font l'objet de la demande d'adhésion des quatre Gouvernements intéressés.

Les Gouvernements des Etats candidats à l'adhésion aux Communautés avaient accepté l'invitation de participer à cette session, invitation qui leur avait été adressée par lettre du Président en exercice du Conseil, remise aux Ambassadeurs, Chefs des Missions de ces Etats auprès des Communautés, par le Président du Comité des Représentants Permanents et le Secrétaire Général du Conseil, le 11 juin 1970.

Au cours de cette première session ministérielle de la Conférence entre les Communautés Européennes et les Etats ayant demandé l'adhésion, la position commune des Communautés fut exposée par M. Pierre Harmel, Président en exercice du Conseil. La position des Etats ayant demandé l'adhésion fut ensuite exposée par le Chef de la délégation de chacun de ces Etats, à savoir pour la Grande-Bretagne M. Anthony Barber, Chancelier du Duché de Lancaster, pour l'Irlande M. le Dr Patrick J. Hillery, Ministre des Affaires Extérieures de l'Irlande, pour le Danemark M. P. Nyboe Andersen, Ministre des Affaires Economiques et de l'Intégration Européenne, et pour

la Norvège par M. Svenn Stray, Ministre des Affaires Etrangères de Norvège.

Les délégations des pays membres des Communautés Européennes comprenant notamment pour la Belgique M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères, le Baron Snoy et d'Oppuers, Ministre des Finances, et M. Heger, Ministre de l'Agriculture ; pour la République Fédérale d'Allemagne M. Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères et M. Ertel, Ministre de l'Agriculture ; pour la France M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères, M. Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances et M. Duhamel, Ministre de l'Agriculture ; pour l'Italie M. Aldo Moro, Ministre des Affaires Etrangères, M. Colombo, Ministre du Trésor, M. Russo, Ministre pour les Relations Internationales et M. Zagari, Ministre du Commerce Extérieur ; pour le Luxembourg M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture et M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale ; pour les Pays-Bas M. Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères. La Commission des Communautés Européennes était représentée par M. Jean Rey, son Président, entouré des Vice-Présidents et Membres de la Commission. Ajoutons ici que la délégation du Royaume-Uni était conduite par Sir Alec Douglas-Home, Ministre des Affaires Etrangères et du Commonwealth.

Cette importante conférence à Luxembourg, où s'étaient donnés rendez-vous les Ministres des Affaires Etrangères des dix pays, a été qualifiée de rencontre historique par la presse internationale, représentée au Centre Européen du Kirchberg par plus de 450 journalistes.

La séance fut ouverte par Monsieur Pierre Harmel, Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes. Puis Monsieur Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, prit la parole pour souhaiter une bien cordiale et très chaleureuse bienvenue, particulièrement aux délégations du Royaume-Uni, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocation de Monsieur Gaston Thorn :

Allocution de M. Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères

Monsieur le Président,
mes chers collègues,

A l'ingrès de cette réunion où l'attention de toute la presse internationale est concentrée sur nous, mon propos sera extrêmement bref, car en cette journée vouée à la politique pour ne pas dire à l'histoire européenne, vous considéreriez comme inadmissible et proprement insoutenable tout propos préliminaire qui donnerait l'impression de retarder encore l'ouverture de négociations si longuement attendues.

Il ne surprendra personne que je me bornerai à souhaiter au nom du gouvernement grand-ducal une bien cordiale et très chaleureuse bienvenue aux délégations du Royaume-Uni, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège, non point que les délégations communautaires soient moins bien accueillies, mais pour la simple raison que depuis fort longtemps nos partenaires ne sont plus seulement nos hôtes, mais se trouvent être en ce Centre européen de Luxembourg vraiment chez eux au même titre que nous.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons enregistré que les caprices du calendrier et les termes de l'accord du siège permettaient une fois de plus à notre bonne ville d'être au rendez-vous de l'histoire européenne, consacrant ainsi — s'il en était encore besoin — notre vocation européenne.

Vous vous trouvez ici au cœur même de l'Europe communautaire, puisque dans la capitale du seul pays-membre qui n'a aucune frontière extérieure. Nous espérons que vous vous sentirez à l'aise et mon gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter votre travail, pour rendre votre séjour aussi agréable que possible et pour vous aider à prendre l'habitude et le goût de ces voyages périodiques en avril, juin et octobre vers notre pays.

Souffrez que je vous dise combien le gouvernement luxembourgeois et le peuple luxembourgeois tout entier ont attendu cette heure historique dans l'espoir de voir se joindre à nous d'abord ce grand pays sans la vaillance duquel aurait sombré il y a trente années, l'Europe démocratique et libre et ces trois pays : le Danemark, l'Irlande et la Norvège auxquels nous lient tant de souvenirs et d'affinités historiques.

Enfin, et ceci dans les délais les plus strictes que nous nous étions imposés, nous voyons se concrétiser dans les faits les décisions de La Haye. On a eu coutume de parler des trois volets d'un triptyque : achèvement, approfondissement et élargissement ; pour nous comme pour tous les Européens convaincus, il ne s'agit là que de trois facettes d'un même désir, conçu pour atteindre un seul but, à savoir : le renforcement de l'unité européenne. De toute évidence, l'achèvement et l'approfondissement ne pouvaient que renforcer l'œuvre communautaire, mais l'élargissement lui-aussi ne doit et ne peut être considéré que dans la même perspective d'un renforcement de cette œuvre entreprise il y a environ 20 ans.

Personne n'ignore que les négociations qui s'ouvrent aujourd'hui seront difficiles, mais nous les abordons quant à nous en confiance, conscients de ce que nous sommes condamnés à réussir et conscients de ce que pour donner à l'Europe sa juste et véritable dimension, tout le monde devra et saura s'imposer des sacrifices qui, de toute façon, se justifieront par l'ambition qui nous anime tous et qui consiste à permettre à notre vieux continent d'assurer son équilibre économique et politique, de permettre à nos peuples de s'exprimer par une seule voix : la voix de la raison, de la paix et du progrès.

Après l'allocution de bienvenue du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, ce fut M. Pierre Harmel, Président en exercice du Conseil, qui s'adressa au nom des six pays des Communautés Européennes aux représentants des quatre Etats ayant demandé l'adhésion à ces Communautés, pour leur dire que le Conseil était heureux de les accueillir et avait conscience d'accomplir à un moment heureusement choisi, un des actes capitaux qui marquent la marche de l'Europe vers son unification. Monsieur Pierre Harmel exposa ensuite le contexte concret dans lequel se situeront les négociations entre les Communautés et les Etats candidats à l'adhésion et comment les Communautés entendent les mener.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'exposé fait par Monsieur Pierre Harmel, Président en exercice du Conseil :

Exposé de M. Pierre Harmel, Président en exercice du Conseil des Communautés

Messieurs les Ministres et
Chers Collègues,

En cette date importante pour l'Europe, du 30 juin 1970, le Conseil de Ministres des Communautés Européennes est heureux d'accueillir les Représentants du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège ; j'ai cité les pays dans l'ordre de l'introduction de leur demande.

Vos Etats veulent devenir Membre des Communautés. C'est pourquoi, nous sommes aujourd'hui réunis avec vous pour ouvrir des négociations ; selon le libellé même de l'article 237 du Traité de Rome, ces négociations ont pour but d'établir, de commun accord entre les Etats Membres des Communautés et les Etats demandeurs, les conditions de l'admission et les adaptations des traités que celle-ci entraînera.

Le Conseil de Ministres a conscience d'accomplir, à un moment heureusement choisi, un des actes capitaux qui marquent la marche de l'Europe vers son unification.

Une marche dont le premier pas fut accompli il y a 24 années.

C'était le 19 septembre 1946, à Zurich. Les ruines de notre vieux continent étaient à peine refroidies quand Winston Churchill y parla, le premier, de réconciliation : nous devons, disait-il recréer la famille Européenne, et lui donner une structure régionale qui pourrait bien être appelée « Etats-Unis d'Europe ».

Alors l'idée d'Europe, si fortement appuyée parmi nos populations, trouva sa première expression dans la constitution de l'Assemblée de Strasbourg : je cite le Conseil de l'Europe car il réunit depuis longtemps, dans son Assemblée et dans son Comité de Ministres, les dix Etats ici représentés, et parcequ'il devient d'emblée le forum des droits de l'Homme et de la démocratie parlementaire, où l'Europe renouvelée trouve son principal fondement.

Mais c'est le 9 mai 1950 que commença l'œuvre de l'intégration européenne vers laquelle s'avancent vos Etats. Ce jour-là, le Gouvernement français, par la voix de Robert Schuman, proposa une action limitée mais décisive : placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres Etats de l'Europe. L'Union économique qui allait alors commencer, était une tentative audacieuse, aujourd'hui déjà largement accomplie, par laquelle un groupement d'Etats tend à se rapprocher, matières par matières des conditions d'un marché interne auquel s'appliqueront les mêmes règles, et à la limite, les mêmes politiques.

Nous ne sommes pas ici réunis pour écrire l'histoire de l'intégration européenne, mais pour la faire. Ce n'est donc pas le moment de relater les réussites et les échecs, les étapes créatrices et les retards intervenus, les patiences et les impatiences dont toute œuvre politique est émaillée.

On savait, dès les débuts, qu'il s'agirait d'une œuvre progressive, car Robert Schuman nous avait averti : « L'Europe ne se fera pas d'un seul coup, ni dans une construction d'ensemble ; elle se fera par des constructions concrètes créant d'abord une solidarité de fait. »

L'important est que l'Europe progresse assez vite, et nous pouvons au moins constater globalement avec les six Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres, réunis au sommet à La Haye, le 2 décembre dernier, qu'au bout de ce quart de siècle, « jamais peut-être des Etats Européens n'auront poussé plus loin leur coopération ».

Les institutions où vous voulez entrer, sont donc engagées dans un processus de création continue ; ce sont des communautés vivantes, qui ouvrent avec vous les négociations d'adhésion.

Mais ceux qui vivent ensemble doivent avoir des buts communs.

Nous croyons, Messieurs, que nos perspectives européennes et les vôtres se rejoignent ; elles concernent, en les dépassant aussitôt, les progrès économiques que nos Gouvernements attendent de l'élargissement.

Au-delà des objectifs matériels et de leurs prolongements sociaux favorables à nos populations, l'entrée de quatre pays, riches de longues traditions parlementaires et démocratiques, fortifiera le noyau solide de l'Europe.

Ce noyau solide est plus que jamais nécessaire à l'Europe totale : il faut y préserver et fortifier un type de civilisation et de système politique que nous ne songeons à imposer à aucun Etat, mais qui à nos yeux garantit le mieux la liberté et le progrès des peuples.

Autour de ce noyau, d'autres Etats pourront peut-être progressivement se grouper et participer ainsi à une entreprise dont les institutions sont fondées sur le suffrage du peuple librement exprimé.

Mais nos pensées communes vont plus loin encore : si on place l'effort qui débute aujourd'hui dans un contexte mondial, on doit songer au rôle et aux devoirs d'une communauté de peuples, favorisés par un haut développement intellectuel, technique et matériel, comptant plus de 250 millions d'habitants, unis par la géographie, la tradition, l'histoire, la culture et une même civilisation ! A quels nouveaux actes de paix, à quelles actions généreuses, une telle Europe ne pourra-t-elle dévouer toute la puissance née de son unité ?

Pour les six Etats membres des Communautés, ces objectifs ou ces finalités politiques sont bien ceux qui animent nos Chefs d'Etat ou de Gouvernement ; ils l'ont solennellement rappelé à La Haye en des termes que nous devons relire : « Nous avons la commune conviction qu'une Europe regroupant des Etats qui, dans leurs diversités nationales, sont unis dans leurs intérêts essentiels, assurée de sa propre cohésion, fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement de tous les peuples et d'abord entre ceux du Continent Européen tout entier, est indispensable à la sauvegarde d'un foyer exceptionnel de développement, de progrès et de culture, à l'équilibre du monde et à la protection de la paix.

*

Voilà, Messieurs, les pensées qui animent et fortifient nos volontés au moment où nous allons vous dire successivement dans quel contexte concret se situent ces négociations et comment nous entendons, pour notre part, les mener.

II. — LE CONTEXTE DES NEGOCIATIONS

Le contexte des négociations est celui d'un triple mouvement, décidé lors du sommet de La Haye : passage à la période définitive du Marché commun, développement interne des Communautés, élargissement.

Ces trois actions ne sont pas liées de telle manière que l'une serait la condition des autres ; mais il faut

y voir trois aspects complémentaires de la deuxième étape décisive de la construction européenne.

1. L'achèvement

En proclamant à La Haye la volonté politique de passer le 1^{er} janvier 1970 à la phase définitive du Marché commun, il s'agissait, conformément au Traité, de donner à l'œuvre accomplie en 12 années, un caractère irréversible, en constatant d'abord que l'essentiel des objectifs du Traité avait été accompli, comprenant notamment la mise en place de l'union douanière et des politiques communes dans le domaine commercial et agricole, ainsi que l'abolition des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.

Mais le Conseil a voulu parachever cet acquis par des décisions d'une large portée :

- 1) arrêter pour les années à venir le règlement financier définitif, sans exclure son adaptation à l'unité, en fonction notamment d'une communauté élargie et à condition que les principes de ce règlement ne soient pas altérés ;
- 2) il a voulu aussi décider que d'ici 1975, les Communautés disposeront de ressources propres en lieu et place des contributions financières annuelles qui sont actuellement versées par les Etats membres.

Cette décision a une portée politique considérable, puisqu'en même temps, les pouvoirs de l'Assemblée européenne sont renforcés tant en ce qui concerne l'élaboration des budgets, que pour le contrôle de leur exécution. On sait que — par ailleurs — les travaux au sujet du problème du mode d'élections directes au Parlement européen sont poursuivis par le Conseil.

Telles sont les décisions significatives qui ont ponctué le passage à la période définitive.

2. Le développement interne

Le deuxième volet du triptyque concerne le développement interne des Communautés. Il ne fallait pas seulement accomplir les promesses anciennes transcrites dans les traités ; il convenait d'en formuler de nouvelles, pour marquer le progrès de l'intégration européenne. C'est également à La Haye qu'a été réaffirmée la volonté de faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement des Communautés et que ces développements nouveaux ont été annoncés et mis en chantier, principalement dans les directions suivantes.

- a) Les Chefs d'Etat et de Gouvernement y ont convenu qu'un plan par étapes serait élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire.
- b) Pour ce qui a trait à l'activité technologique de la Communauté, ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel des principaux secteurs de pointe, notamment par des programmes communautaires et de fournir les moyens financiers à cet effet.

c) Ils se sont accordés en outre sur la nécessité de déployer des nouveaux efforts pour élaborer à bref délai, pour la Communauté de l'Energie Atomique, un programme de recherche conçu selon les exigences de la gestion industrielle moderne et permettant d'assurer l'utilisation la plus efficace du Centre commun de recherche.

d) Ils ont également reconnu l'opportunité d'une réforme du fonds social dans le cadre d'une concertation étroite des politiques sociales.

Les travaux relatifs à ces différents sujets, ainsi d'ailleurs qu'à d'autres, se poursuivent activement au sein de la Communauté. Et il convient de se féliciter de ce que des discussions ont été entamées depuis lors avec les Etats candidats, ainsi qu'avec un certain nombre d'autres pays européens dans les domaines de la technologie, de la recherche industrielle et des brevets.

J'ai fait allusion à ces travaux, parce que la Communauté considère qu'au fur et à mesure que l'examen des problèmes en cause aura abouti dans la Communauté, soit à des orientations, soit à des résolutions, celles-ci seront présentées aux pays candidats dans les négociations comme positions de la Communauté.

Quant aux décisions, il sera demandé aux pays candidats de les accepter au même titre que les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des Traités.

Enfin, il y a lieu d'attirer l'attention sur les travaux qui sont entrepris conformément au paragraphe 15 du Communiqué de La Haye. Au titre de ce paragraphe, les Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de la Communauté étudient à l'heure actuelle la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique dans la perspective de l'élargissement.

III. — POSITION DE LA COMMUNAUTÉ

Il faut maintenant que nous vous fassions part des positions et des méthodes que la Communauté a arrêtées en vue des négociations.

a) Nous posons en principe que vos Etats acceptent les Traités et leurs finalités politiques, les décisions de toute nature intervenues depuis l'entrée en vigueur des Traités et les options prises dans le domaine du développement.

Ces décisions comprennent également les accords conclus dans la Communauté avec des pays tiers.

b) Dans ces conditions, la Communauté tient à affirmer, lors de l'ouverture des négociations, un certain nombre de principes qu'elle entend, parmi d'autres, faire valoir :

1) La règle qui doit nécessairement régir les négociations est que la solution des problèmes d'adaptation qui pourraient se poser doit être recherchée par l'établissement de mesures transitoires et non par des modifications des règles existantes.

2) Les mesures de transition ont pour objet de permettre les adaptations qui se révéleraient nécessaires par suite de l'élargissement ; leur

durée devra être limitée aux délais nécessaires pour atteindre cet objectif ; elles devront en règle générale comporter des calendriers précis et débiter par une première réduction tarifaire significative réciproque dès l'entrée en vigueur des traités d'adhésion.

- 3) Les mesures de transition devront être déterminées de manière à assurer un équilibre d'ensemble des avantages réciproques.

Dans cet esprit, il sera nécessaire d'assurer un parallélisme adéquat entre les progrès de la libre circulation des marchandises industrielles et la réalisation du marché commun agricole. Il y aura lieu de tenir compte de cette considération pour la durée des mesures de transition dans le secteur industriel et dans le secteur agricole.

- 4) Dans le domaine des échanges, la durée de la période de transition devrait être la même pour tous les candidats.

- 5) Dans les autres domaines pour lesquels des mesures de transition s'avèreraient nécessaires, la durée de ces mesures pourrait, si cela est possible et souhaitable, être variable selon les matières et les candidats ; ces questions seront examinées au cours des négociations.

- 6) Les différents traités d'adhésion devraient entrer en vigueur à la même date.

- c) La Communauté est d'avis que l'accession des nouveaux membres entraînera des responsabilités nouvelles de la Communauté élargie à l'égard des pays en voie de développement, responsabilités auxquelles il appartiendra à celle-ci de faire face de façon appropriée.

Dans cet esprit, la Communauté élargie doit être prête à poursuivre la politique d'association, aussi bien à l'égard des EAMA qu'au profit des pays indépendants africains ayant une structure et un niveau de développement comparables qui demanderaient à participer en vue de promouvoir leur développement économique et social.

L'élargissement de la Communauté et, corrélativement, l'extension éventuelle de la politique d'association, ne devraient pas être la source d'un affaiblissement des relations avec les Etats associés actuels.

Les modalités de l'association avec l'ensemble des pays africains précités pourraient être définies au cours de négociations qui pourraient intervenir en même temps que les renégociations avec les pays actuellement associés à la Communauté et qui interviendront à partir du 1^{er} août 1973.

Dans le cadre des responsabilités nouvelles de la Communauté élargie auxquelles j'ai fait allusion, il serait également souhaitable que les Six et les Etats candidats se concertent, de préférence dans le stade initial des négociations, en vue d'adopter une position commune à l'égard du problème des préférences généralisées.

Lorsque seront abordés au cours des négociations les problèmes les plus importants concernant les

relations avec le Commonwealth, nous vous proposerons des orientations en ce qui concerne les pays du Commonwealth autres que ceux d'Afrique dont j'ai fait état.

- d) Pour les Etats européens membres de l'AELE, qui n'ont pas demandé à devenir membre de la Communauté, celle-ci est disposée à ouvrir des discussions avec ces pays, il s'agirait de rechercher des solutions possibles aux problèmes posés par l'élargissement et ainsi de rendre possible la contribution de ces Etats à l'œuvre de la construction européenne.

A l'égard de ces discussions, je rappelle qu'il résulte des décisions prises à La Haye qu'une Communauté élargie ne peut se concevoir que dans l'égalité des droits et des obligations de tous les Etats membres.

La Communauté pourrait marquer son accord pour que les discussions commencent l'automne prochain par une rencontre au niveau ministérielle, avec les pays en cause qui le désirent.

Les accords qui seraient conclus avec les pays en cause, engageraient la Communauté élargie ; dès lors il conviendra de rechercher des formules appropriées permettant d'associer, en temps utile, les Etats candidats à l'adhésion, à la préparation et à la conclusion desdits accords.

La Communauté estime souhaitable, pour des raisons pratiques et dans l'intérêt de tous les pays en cause, que ces accords entrent en vigueur en même temps que les traités d'adhésion.

- e) La Communauté est consciente que les demandes d'adhésion introduites soulèvent à la fois des problèmes propres à chacun des Etats candidats et des problèmes qui devront être examinés en commun.

Il conviendra donc que l'organisation des négociations tienne compte de cette situation, étant entendu que, dans une première phase en tout cas, les travaux devront principalement être poursuivis de façon bilatérale.

Cette situation pose le problème d'une information adéquate de chacun des Etats candidats sur l'évolution des autres négociations.

La Communauté se réserve de soumettre ultérieurement à cet effet des propositions appropriées, afin que les échanges d'informations et les consultations nécessaires interviennent à la satisfaction de toutes les parties intéressées.

- f) L'exposé que je viens de faire de la position de la Communauté n'est pas exhaustif et n'aborde donc pas l'ensemble des problèmes qui se posent au cours des négociations ; je pense notamment aux questions soulevées par le Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique et le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi qu'aux discussions que nous mènerons avec la Grande-Bretagne sur certaines questions particulières touchant à des problèmes économiques, monétaires et financiers liés à l'adhésion.

La Communauté aura l'occasion de préciser ultérieurement l'exposé de ses vues en la matière au cours des négociations.

- g) Enfin, les négociations seront menées à tous les niveaux et pour tous les problèmes, selon une procédure uniforme, par la Communauté. Aussi, s'agira-t-il cette fois de négociations dans le cadre d'une Conférence entre les Communautés et les Etats ayant demandé l'adhésion à ces Communautés.

IV. — CONCLUSIONS

Messieurs les Ministres et
chers Collègues,

L'œuvre que nous entamons aujourd'hui revêt une importance considérable pour les destinées de l'Europe.

Elle suscite parmi nos populations un intérêt et un espoir que nous ne devons pas, que nous ne pouvons pas décevoir.

Si les finalités politiques des Traités, le développement des Communautés, nous tiennent tant à cœur, c'est que nous avons la conviction profonde que les Communautés européennes ont été le noyau originel à partir duquel l'unité européenne a pris forme, s'est épanouie et se poursuivra de manière irréversible dans le futur.

L'élargissement des Communautés que nous avons la volonté de réaliser en commun, donnera des dimensions et des perspectives nouvelles à l'entreprise que nous avons menée à bien jusqu'à présent.

Ces perspectives de développements futurs, nous ne pouvons que les entrevoir à présent. Mais nous devons veiller à ce qu'elles tracent de l'Europe future une image attrayante pour nos opinions publiques, en présentant certes des aspects de prospérités accrues, mais aussi des aspects humains, sociaux et culturels.

Messieurs les Ministres et
chers Collègues,

je vous ai exposé l'état de quelques-unes de nos réflexions à ce stade initial de nos travaux.

Je suis persuadé que nos vues peuvent constituer, avec les déclarations que vous serez peut-être amenés à faire, un bon départ pour les négociations qui débiteront sous d'excellents auspices.

La tâche qui attend nos négociateurs est vaste ; les problèmes qu'ils auront à résoudre seront nombreux et complexes. Mais leurs efforts et les nôtres seront sous-tendus par une volonté politique commune de tout mettre en œuvre pour aboutir à des accords dans les délais les plus brefs.

Pour sa part, la Communauté ne ménagera aucun effort.

Le Royaume Uni et les Communautés Européennes

Monsieur Anthony Barber, Chancelier du Duché de Lancaster, fit la déclaration suivante à la séance d'ouverture à Luxembourg de la Conférence entre les Communautés Européennes et les Etats ayant demandé l'adhésion à ces Communautés :

Mr. Chairman,

I should like to begin by saying what a pleasure it is to be able to start our proceedings here in Luxembourg, and to thank the Luxembourg Government for the facilities and the hospitality which they are so generously providing today.

2. May I also tell you, Mr. Chairman, since this is I believe the last day of your term of office as President of the Council of Ministers of the European Communities, how much we appreciate all that you and your colleagues have done in the last six months to enable us all to meet together now ? Since your historic meeting at The Hague last December, held at the initiative of the President of the French Republic, we have all moved along converging paths to Luxembourg.

3. I would also like to pay tribute to Monsieur Rey for all that he and his colleagues in the European Commission have done for the cause of a united Europe, and for the enlargement of the European Communities. I know all the member Governments of the Communities will miss him; and so shall we.

4. Mr. Chairman, before I turn to the substance of today's meeting, I hope that I may be allowed a purely personal word. After 20 years in political life, I can think of no greater challenge than to conduct these negotiations on behalf of Her Majesty's Government. I come now to the details of European affairs, but I have followed these matters for long enough to recognise, on the one hand, the great advantages for all of us if these negotiations succeed, but, on the other hand, our need to face up to the very real problems which, together, we shall have to solve.

5. None of us in this room knows whether we shall succeed—whether we shall ultimately be able to agree upon terms which are mutually acceptable. But at least we can say this. We meet today with goodwill on all sides and, I believe, with a determination on the part of all of us to do everything possible to reach a fair solution.

6. Nine years ago we began negotiations for membership of the European Communities. We entered those negotiations with high hopes, but they were not to be fulfilled. Then, in May 1967 the previous British Government applied to join. And now, today, I want my colleagues in the Communities to know that the new Government in Britain are confident that with goodwill these negotiations which are now beginning can succeed. Our task is, together, to work out terms which are fair. And if none of us loses sight of the compelling reasons for uniting and strengthening Europe—reasons which have grown

stronger with the years—then fair terms will be found.

7. The fact is that none of us acting alone can gain the ends which we desire for our own people in terms of physical security or economic or social advance. Looking beyond our own frontiers, there are still dangers, and it is right that Europe should assume a greater share of responsibility for its own defence. That too is our joint concern.

8. And it is wholly unrealistic to separate the political and economic interests of Europe, because our place in the world, and our influence, will be largely determined by the growth of our resources and the pace of our technological development. Economic growth and technological development today require that we integrate our economies and our markets.

9. Europe must, of course, take full account of the views of its friends and allies in other parts of the world. But let none of us who is taking part in the negotiations lose sight of our common objective of European unity. And let no one who is not taking part think it could be in his interest that we should fail to achieve that objective. For given this base, we can not only hope for, but more effectively work for a closer and more fruitful relationship between East and West. We can do more to promote the growth of international trade. And we can make a fuller European contribution to solving the problems of less prosperous countries.

10. These are the reasons why we want a united Europe. We want Europe to prosper. But we do not seek prosperity for Europe alone, any more than you do. We believe with you that Europe still has its contribution to make beyond its own frontiers and we believe that Europe cannot make its full contribution unless the Communities are enlarged to include Britain.

11. The Governments of Denmark, the Irish Republic and Norway have also decided to apply to join the Communities, and we warmly welcome their decisions. We also believe that a number of European countries which do not join the Communities as full members will nevertheless have a valuable contribution to make to many of our common objectives, and that it will therefore be in the interest of all of us that these countries should find a mutually satisfactory relationship with the enlarged Communities.

12. Both Mr. Heath, in a speech last month, and the previous British Government have made it clear that we accept the Treaties establishing the three European Communities and the decisions which have flowed from them. I confirm that this is the position of Her Majesty's Government, subject to the points to which I now turn.

13. The list of questions which we wish to see covered in negotiations remains the same as those put forward by the previous British Government in July 1967. For Euratom and the European Coal and Steel Community we seek only a very short transitional period. Adaptation to the obligations of the European Economic Community will clearly require more time than that. And it would be unrealistic not to face

up to the fact, at the outset, that there are some very difficult problems to be solved. Our main problems, as you know, concern certain matters of agricultural policy; our contribution to Community budgetary expenditure; Commonwealth sugar exports; New Zealand's special problems; and certain other Commonwealth questions.

14. The position which the previous British Government took in July 1967 was, of course, subject to developments in the Community in the meantime. Fisheries policy may prove to be one such development. In the field of Community budgetary arrangements, recent developments have made the problems facing our membership more difficult. As you know, our predecessors had looked forward to Britain's taking part as a full member in the negotiation of the financial arrangements for the period after the end of 1969. Had we done so, the resulting agreement would no doubt have made fair provision for us as it has for each of the existing members of the Communities. But we were not party to your agreement. And the arrangements which must in any case be agreed to enable a new member to take part in the budgetary provisions of the European Communities will constitute one of the crucial elements in the negotiation on which we are embarking. When the European Commission gave its Opinion on our candidature in September 1967, it was recognised that the existing financial arrangements would, if applied to Britain, « give rise to a problem of balance in sharing of financial burdens ». I think it will be generally agreed that the new decisions have for us made that problem of balance more severe. And so we have to work together to find a solution to this basic problem which will be fair and sound for the enlarged Community and for all its members. If I appear to labour this point, it is only because, unless such a solution is found, the burden on the United Kingdom could not be sustained and no British Government could contemplate joining. Moreover, without such a solution, the whole basis of stability and confidence, essential to the further development of the Communities, would be lacking.

15. A few weeks ago Mr. Heath spoke about the future development of the Communities. He said that we shared your determination to go on from what has already been achieved into new spheres of co-operation beginning with economic and monetary matters, but at the same time laying the foundations for a new method of working together in foreign policy and defence. In all these problems, he added, we should seek to achieve solutions which are Community solutions. We welcome the moves which you have already made towards closer economic and monetary integration and are ready to play our full part. And there are other aspects of policy where we shall likewise welcome further progress; in industrial policy, in regional policy, and of course in the field of technology where we are already working together, but where so much more could be done once the Communities had been enlarged.

16. I have said enough today to show you that the new British Government is determined to work with you in building a Europe which has a coherent

character of its own. If the Communities are to develop; and if we are to find Community solutions to our common problems, we shall need the machinery to take the decisions. That means sharing in the continued development of effective institutions—effective to do those things which our joint experience shows to be necessary and advantageous to all. That has always been our practical approach to institutional change. What matters—to you and to us—is that our objectives are the same, and we no less than you, will want the institutions to match those objectives.

17. I have said that we accept the Treaties and their objectives. But it is not simply a question for us of accepting what you have done. Like you we look to the future. As the Commission recognised in its Opinion of last October, the accession of additional countries will be of great value for the Communities both in their internal development and in the exercise of increased responsibilities in the world.

18. I have referred to the main points which we wish to see covered in negotiations. We hope the negotiations can be kept short and confined to essentials. I am told that the problems which you have been discussing for the last six months in preparation for these negotiations are very much the same as ours. So these are common problems for us and for you—how to enable an enlarged Community to function most effectively for the advantage for all. Our wish is to look together in the spirit of the Community for solutions which in the words of the Commission's

Opinion of 1969 will ensure the cohesion and the dynamism which will be indispensable in an enlarged Community.

19. Mr. Chairman, after many years we now have the opportunity to realise together a Europe which has a coherent character of its own. We have the same defence interest; our political interests are growing every day progressively closer. As we develop new policies together we shall, as I have said, find it natural to develop the institutional machinery which we shall need to execute those policies. If we can together succeed in the negotiations now begun then, as Sir Winston Churchill said, there will be no limit to the happiness, to the prosperity and glory which Europe's people will enjoy. So let none of us spare any effort in these negotiations. Inspired by goodwill and united by so many aims and hopes and interests, this time we can succeed.

20. Mr. Chairman, in view of the importance of this meeting I am arranging for the text of my statement to be made public in the United Kingdom.

Après que les Ministres des Affaires Etrangères des trois autres pays candidats, à savoir l'Irlande, le Danemark et la Norvège, eurent exposé leur position au moment de l'ouverture des négociations, Monsieur Jean Rey, Président de la Commission des Communautés Européennes, fit également une déclaration dont nous reproduisons le texte ci-après :

Déclaration de M. Jean Rey,

Président de la Commission des Communautés Européennes

Monsieur le Président du Conseil,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

1. C'est avec une profonde satisfaction que la Commission des Communautés Européennes prend part à cette séance et elle se réjouit de ce que le dernier acte politique important auquel elle ait l'occasion de participer avant l'expiration de son mandat soit précisément la réouverture des négociations tendant à l'élargissement de la Communauté, négociations qu'elle a espérées depuis plusieurs années et à la préparation desquelles elle a cherché à contribuer de son mieux.

Sans remonter jusqu'aux négociations de 1961 à 1963, auxquelles la Commission de la Communauté Economique Européenne, présidée par le Professeur Hallstein, avait activement collaboré, la Commission que je préside a exprimé l'opinion il y a presque trois ans déjà, dans son avis du 29 septembre 1967 que le moment était venu d'entreprendre les négociations avec les pays candidats ; cet avis elle l'a répété et précisé dans son avis complémentaire du 1^{er} octobre 1969 et elle est heureuse de pouvoir une fois de plus le confirmer aujourd'hui.

La Commission voit dans l'ouverture des négociations à la fois la preuve du haut degré de développement auquel la Communauté actuelle est arrivée et, d'autre part, la conscience commune des états européens de ce que le temps est venu de rassembler toutes les forces européennes dans une organisation puissante et dynamique.

2. La Communauté actuelle est loin d'avoir atteint le terme de sa construction. Bien qu'elle ait achevé sa période transitoire, qu'elle ait décidé d'entreprendre, selon un plan par étapes, la construction de son union économique et monétaire, elle est encore loin d'être achevée.

Il est essentiel, dans l'intérêt de la Communauté actuelle mais aussi dans celui de la Communauté élargie elle-même, que ce développement ne soit ni arrêté ni même freiné par les négociations d'élargissement. Les projets actuellement sur le métier doivent être menés à bien : qu'il s'agisse de la réforme des structures agricoles, du développement de la politique industrielle et technologique, de l'élaboration d'une politique énergétique commune, de la politique régionale de l'harmonisation des fiscalités, du développement de la politique sociale, de la création de sociétés européennes et, tâche majeure de la présente décennie, de la réalisation par étapes d'une union économique et monétaire.

Il conviendra de tenir les Etats candidats au courant de ces développements auxquels ils sont éminamment intéressés ; la Commission, pour sa part, est prête à leur fournir en temps et lieux, tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

3. Le renforcement de la Communauté ne consiste pas seulement dans la poursuite de ses politiques internes ; il vise également ses mécanismes institutionnels. Dans son avis du 29 septembre 1967, la Commission écrivait, au paragraphe 13 que toute augmentation du nombre des Etats membres risque d'entraîner un alourdissement des mécanismes institutionnels communautaires. C'est pourquoi, continuait-elle, l'adaptation indispensable, et d'ailleurs prévue à l'article 237, doit être réalisée de manière à maintenir l'efficacité du système et à compenser l'effet mécanique de l'élargissement.

La Commission pense que cet aspect des problèmes ne devra pas être perdu de vue dans le cours des négociations ; comme elle le disait en conclusion de cet avis précité il est fondamental de satisfaire aux conditions qui doivent assurer la cohésion et le dynamisme indispensables dans une Communauté élargie.

4. Dans l'excellent discours prononcé il y a un moment par Monsieur le Président du Conseil, la Communauté a mis en lumière l'état d'esprit dans lequel elle aborde les négociations et sa position sur les points principaux.

Bien entendu il faudra examiner en commun au cours des négociations les difficultés que l'adhésion à la Communauté peut présenter aux Etats candidats eux-mêmes. La Commission, en ce qui la concerne, les abordera avec imagination et bonne volonté et elle ne manquera pas, le moment venu, et si cela apparaît nécessaire, d'utiliser les ressources de son expérience et des pouvoirs qu'elle détient des traités pour dégager des solutions acceptables pour tous.

Même en se concentrant sur les points essentiels et en évitant de se perdre dans des détails qui pourront être résolus ultérieurement par les institutions de la Communauté élargie, il n'en reste pas moins que des problèmes importants et difficiles devront être résolus et qu'en outre, la Communauté envisageant de passer en une seule étape de six à dix membres, toutes les solutions dégagées dans les négociations bilatérales devront finalement être acceptées par tous les Etats candidats comme par la Communauté elle-même.

5. L'opinion publique a manifesté, dans tel ou tel pays candidat une certaine nervosité au sujet des négociations qui s'ouvrent actuellement ; il ne faudra pas perdre de vue qu'en définitive les accords qui seront négociés devront être soumis à l'approbation de tous les parlements des Etats candidats comme des Etats membres de la Communauté. Il sera en conséquence très important de tenir les parlements au courant, de la manière appropriée de la marche des négociations, et c'est l'intention de la Commission de veiller à informer régulièrement le Parlement européen, ainsi qu'elle l'a fait en toutes les négociations qu'elle a poursuivies au nom de la Communauté depuis douze ans.

Peut-être a-t-on mis l'accent ici ou là, sur les difficultés, au surplus de caractère temporaire, que peut

présenter l'adhésion à la Communauté de la part des Etats candidats. Il est essentiel, aux yeux de la Commission, de ne pas perdre de vue le véritable enjeu de la négociation.

Il ne s'agit pas simplement de faire disparaître quelques barrières douanières ou fiscales, ou d'organiser un marché. Il s'agit en réalité de bâtir un continent. Car c'est bien la construction d'un continent qu'ont entrepris les Européens, il y a vingt ans, à l'appel de Robert Schuman, un continent réconcilié et uni, ayant ses institutions et ses lois, fort à l'intérieur, généreux à l'extérieur, force d'équilibre, de paix et de progrès dans le monde. Par delà les difficultés véritables de la négociation et les oppositions d'intérêt, c'est la grandeur du but et la volonté politique d'y aboutir qui mèneront au succès l'œuvre que nous entreprenons aujourd'hui.

A l'issue de la séance d'ouverture du 30 juin à Luxembourg, Monsieur Pierre Harmel, Président en exercice du Conseil, offrit un déjeuner au foyer du nouveau théâtre municipal de Luxembourg.

Dans la soirée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse offrirent une brillante réception au Palais grand-ducal, en l'honneur des Ministres des Affaires Etrangères et des membres de leur délégation des pays membres des Communautés Européennes et des pays ayant demandé l'adhésion à ces Communautés, du Parlement Européen, de la Commission des Communautés Européennes, de la Cour de Justice des Communautés et de la Banque Européenne d'Investissement.

Rappelons ici qu'en marge de la séance d'ouverture de la Conférence entre les Communautés Européennes et les Etats ayant demandé d'y adhérer, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse reçurent également en audience au Palais grand-ducal le Président, les Vice-Présidents et les Membres de la Commission des Communautés Européennes, dont le mandat devait venir à expiration le 1^{er} juillet.

D'autre part, la veille de cette importante conférence à Luxembourg du 30 juin, il fut procédé en outre solennellement, au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, à la signature d'une part d'un accord entre la Communauté Economique Européenne et l'Etat d'Israël et d'autre part entre la Communauté Economique Européenne et l'Espagne.

L'Accord avec l'Etat d'Israël fut signé le 29 juin au nom du Gouvernement de l'Etat d'Israël par Monsieur Abba Eban, Ministre israélien des Affaires Etrangères, au nom de la Communauté par Monsieur Pierre Harmel, Président en exercice du Conseil des Communautés et par Monsieur Jean Rey, Président de la Commission des Communautés Européennes. Ces deux derniers Présidents signèrent ensuite également l'Accord avec l'Espagne qui fut signé au nom du Chef de l'Etat espagnol par Monsieur Gregorio Lopez Bravo, Ministre des Affaires Etrangères d'Espagne.

Pour terminer, il convient encore de relever ici que le Conseil des Communautés Européennes avait encore tenu le 29 juin deux sessions au Centre Européen à Luxembourg, en marge de la séance d'ouver-

ture solennelle du 30 juin avec les Etats candidats à l'adhésion, à savoir : une session consacrée aux questions agricoles, sous la présidence de M. Charles Heger, Ministre de l'Agriculture de Belgique, et une session sous la présidence de M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

Au cours de la session consacrée aux questions agricoles, le Conseil avait notamment poursuivi ses travaux relatifs aux problèmes concernant l'organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et à l'établissement d'une politique commune des structures dans ce domaine, en vue d'arrêter certaines décisions de principe.

Il avait en outre traité d'un problème de principe que pose la mise en œuvre d'un système de prix plancher pour certains produits agricoles transformés dans le contexte de l'unification des régimes d'importation de ces produits appliqués par les Etats membres à l'égard des pays tiers.

Dans le secteur du lin et du chanvre, le Conseil devait se prononcer sur l'organisation commune des marchés et il avait procédé à un échange de vues sur la fixation de l'aide pour ces produits pour la campagne de commercialisation 1970-1971.

Lors de la session présidée par M. Pierre Harmel, le Conseil avait procédé en premier lieu à la préparation de la session d'ouverture des négociations avec les pays ayant demandé l'adhésion aux Communautés Européennes.

Il avait ensuite un échange de vues sur le développement interne de la Communauté conformément à ce qu'il avait décidé lors de la session du 6 mars 1970.

Un échange de vues était en outre intervenu au sujet de l'état d'avancement des travaux relatifs aux relations avec l'Autriche.

A l'ordre du jour de cette session figurait enfin la question d'une association plus étroite de la jeunesse à la construction européenne et l'amélioration du fonctionnement de la Communauté.

*

A la fin de cette session du Conseil, dernière session à laquelle participait la Commission dont le mandat est venu à expiration le 1^{er} juillet, le Président Harmel a exprimé au Président Rey et à tous ses collègues les vœux les plus sincères du Conseil ainsi que ses sentiments de gratitude et d'admiration.

M. Harmel a rappelé que la Commission, présidée par M. Rey, était entrée en fonctions à un moment particulièrement difficile dans la vie des Communautés et qu'elle s'était trouvée confrontée avec des problèmes complexes et délicats.

Après avoir souligné les réalisations communautaires obtenues au cours de cette période, M. Harmel a dit que le bilan que l'on pouvait en dresser était extraordinairement positif. Tout cela était dû en grande partie à l'imagination et à l'audace, mais également au tact, à la souplesse et au sens du réalisme dont M. Rey et tous ses collègues avaient fait preuve tout au long de la durée de leur mandat.

M. Rey, a ajouté le Président Harmel, a démontré comment on peut œuvrer à la construction européenne par un travail quotidien patient et assidu qui demande en même temps la foi inébranlable dans l'objectif final et la capacité d'atteindre ce but, étape par étape, par des réalisations graduelles, efficaces et réalistes.

Le Président Harmel a ensuite adressé un hommage particulier à chacune des personnalités qui quittent la Commission — MM. les Vice-Présidents Levi-Sandri et Hellwig ainsi que MM. les Membres Von der Groeben, Sassen, Rocherau, Bodson et Martino — en rappelant pour chacun la contribution précieuse qu'ils avaient apportée à l'œuvre européenne.

En concluant, M. Harmel s'est dit convaincu que tous les membres sortants de la Commission, mus par les mêmes idéaux qui ont inspiré jusqu'ici leur carrière, continueront, dans des domaines peut-être différents, à œuvrer pour la construction de l'Europe. « C'est pourquoi — a-t-il ajouté — je suis sûr que nos chemins se croiseront à nouveau sur la grande route maîtresse qui doit nous mener tous ensemble à l'unification de notre continent. »